

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N° CL764

présenté par

Mme Desjonquères

à l'amendement n° CL|622 de M. Balanant

-----

### **ARTICLE PREMIER**

#### **RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la dernière phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« concurrentes »,

insérer les mots :

« est donc indispensable ».

II. – En conséquence, à la fin de la même dernière phrase, substituer au mot :

« déqualification »

le mot :

« requalification ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement est principalement rédactionnel.